

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 17
Date de la convocation : 04/12/2023

Objet : Dérogation au travail du dimanche – Ouverture des commerces de détail le dimanche pour 2023 et 2024

Numéro : VII-2023/67

SEANCE du 11 décembre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le onze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, SENTENAC Chrystèle, FEUILLERAT Patrick, GUELIN Carole, TORRES Sébastien

Pouvoirs : SENTENAC Patrick pouvoir à PELLEGRINO Yvette, BONNEMAISON Chantal pouvoir à ZARADER Karine, LEROUX Jean-François pouvoir à DELSOL Alain

Absents excusés : DOTTO Christian, LEBLOND Alain, PAROLIN Vanessa, DE PUYMAURIN Thierry, BIZET Cécile, LAMANDE Laurent

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, qui modifie la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche de manière à réduire les distorsions entre les commerces facilitant les dérogations de droit et en uniformisant les garanties sociales accordées aux salariés.

Vu l'accord signé le 22 juin 2022 entre le Conseil Départemental du Commerce et différents partenaires arrêtant les dates d'ouverture des dimanches pour 2023 ;

Vu l'accord signé le 28 juin 2023 entre le Conseil Départemental du Commerce et différents partenaires arrêtant les dates d'ouverture des dimanches pour 2024 ;

Vu la délibération n°2022.090 du Conseil Communautaire du 31 mai 2022 ;

Vu la délibération n°2023.125 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023 ;

Considérant que la commune de Lavernose-Lacasse a décidé de proposer l'ouverture exceptionnelle de 2 dimanches pour l'année 2023 : Le 24 et 31 décembre 2023

Considérant que la commune de Lavernose-Lacasse a décidé de proposer l'ouverture exceptionnelle de 7 dimanches pour le secteur du commerce de détail pour l'année 2024 comme suit :

- 14 janvier (premier dimanche des soldes d'hiver)
- 30 juin (premier dimanche des soldes d'été)
- 1^{er} décembre

- 8 décembre
- 15 décembre
- 22 décembre
- 29 décembre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Emet un avis favorable sur l'ouverture des commerces de détail le dimanche dans la limite des dimanches fixés dans l'accord du Conseil Départemental du Commerce ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

**A LAVERNOSE LACASSE LE 11/12/2023
Le Maire A.DELSOL**

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, is written over the text 'Le secrétaire de séance'.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com